

REGLEMENT SPORTIF VOILE LEGERE DE LA LIGUE BRETAGNE DE VOILE 2008

Version du 18/03/2008

I - Compétences

II - Appartenance à une division et à une série

III - Le Championnat de Bretagne et la Coupe de Bretagne D1

1. La saison sportive
2. Les parcours
3. Les classements : généralités
4. Classement individuel
5. Classement des clubs
6. La sélection à la Coupe de Bretagne

IV - Titres du championnat de Bretagne

V - Titres de la Coupe de Bretagne - Coupe de Bretagne des clubs

VI - Sélections aux Championnats de France

VII - Sélections aux Jeux Nautiques Atlantiques

VIII - Équipe de Bretagne

IX - Changements de Clubs

X - Commission de Discipline

XI - Engagement des clubs organisateurs

Annexes :

Windsurf

Catamarans

Mini J

Le présent règlement sportif tient lieu **d'avis de course** pour les épreuves inscrites au calendrier des championnats de Bretagne et de la Coupe de Bretagne.

Tous les documents officiels sont consultables sur le site web de la Ligue Bretagne de Voile :

<http://www.voile-bretagne.com>.

I – COMPÉTENCES

<u>Définitions</u>		Jeunes et adultes	
		Voile légère, Voile Habitable, Voile Handisport, VRC	
Club (D3) grade 5C	CL	Régates locales, estivales, de bassin, classements annuels	
Départemental (D2) grade 5B	D	Critériums, challenges, coupes, championnats, classements annuels	
Régional (D1) grade 5A	L	Challenges, coupes, championnats, classements annuels	

Ligue de Bretagne de Voile

Championnat de Bretagne Division 1 (D1)

Coupe de Bretagne Division 1 (D1)

Comités Départementaux de Voile

Championnats Départementaux Division 2 (D2)

Coupes Départementales Division 2 (D2)

Championnats Départementaux Division 3 (D3)

Coupes Départementales Division 3 (D3)

II - APPARTENANCE À UNE DIVISION

Passage dans la division supérieure :

De D2 vers D1 : de la compétence des CDV

De D3 vers D2 : de la compétence des CDV

De D3 vers D1 : de la compétence des CDV

III - LE CHAMPIONNAT DE BRETAGNE ET LA COUPE DE BRETAGNE Division 1

1. La saison sportive :

Le calendrier des épreuves du championnat et de la Coupe de Bretagne est établi sur propositions de la commission sportive de la Ligue Bretagne de Voile. Le championnat de Bretagne est composé de plusieurs épreuves (voir site web de la Ligue Bretagne de Voile).

La saison sportive est établie de la manière suivante :

- De septembre à juin pour les Optimist, dériveurs, catamarans et windsurf glisse
- De mars à octobre pour les raids catamarans, windsurf extrême glisse, Voile Handisport et Voile Habitable

La Coupe de Bretagne est organisée les 14 et 15 juin 2008.

2. Les parcours :

Il est demandé de varier les parcours de régates **adaptés à la configuration du plan d'eau et de la série.**

Les types de parcours recommandés sont :

- "Trapèze" avec départ sous le vent ou au milieu du bord de près, arrivée sous le vent ou au vent, boucle intérieure, boucle extérieure etc....
- "Triangle" avec les bords de largue à angles variables (45°, 60°...)
- "Banane"
- raids ou parcours côtiers
- autres,...
- en 29er, il est demandé d'utiliser le parcours « banane » ou la boucle intérieur du parcours « trapèze ».
- Faire en sorte que la course dure :
 - environ de **30 à 45 minutes** pour le premier sauf la course Windsurf Glisse
 - environ de **20 à 30 minutes** pour les Windsurf Glisse
 - libre pour les raids catamaran et Windsurf

3. Les classements : généralités

Les régates se courent en application des règles de course suivantes :

Règles : ISAF en vigueur

Règles de classes

Règlement sportif de la Ligue Bretagne de Voile

Instructions de Course type FFVoile en vigueur

Annexes « BRETAGNE » aux Instructions de course type FFVoile en vigueur

En cas de litige, chaque document cité prévaut sur le précédent.

Le traitement informatique des résultats est obligatoire.

Le classement du Championnat de Bretagne et de la Coupe de Bretagne ne comprend que les coureurs licenciés dans les clubs de la Ligue Bretagne de Voile ; les autres coureurs seront classés en « invités ».

Classements des coureurs et des clubs du championnat de Bretagne :

- Le développement du logiciel d'application des règles de classement du championnat de Bretagne BR_CHP est confié à Robert BRAMOULLE.
- les responsables des classements utilisant ce logiciel adresseront par Email leurs remarques et suggestions au CTS chargé de la pratique compétitive pour suite à donner.

Classements des coureurs et des clubs des épreuves du championnat et de la Coupe de Bretagne

- Le traitement informatique des résultats est organisé avec le logiciel fédéral FReg 200X.
- Le responsable des classements définit, en début de saison, le paramétrage FREG 200X pour sa série et en informe le 1er club organisateur. Après la 1ère régata il transmet aux autres clubs une sauvegarde FREG après avoir vidé les résultats et conservé les inscrits.
- Le responsable des classements doit recevoir, au plus tard le lendemain, les classements de chaque épreuve (par Email), tient à jour le classement du championnat de Bretagne et le place directement sur le site web de la Ligue Bretagne de Voile (sous forme informatique).

<u>Optimist</u>	Brice DANIEL Le Garo 29890 BRIGNOGAN Plages	06 85 97 07 15 brice-daniel@wanadoo.fr
<u>Autres séries</u>	Yves AUDRAN 30, rue du 19/3/62 29480 LE RELECQ KERHUON	02 98 30 53 46 yves.audran@aliceadsl.fr

4. Classement Individuel

a - Sur une épreuve du championnat et de la Coupe de Bretagne

Les classements d'une épreuve ne sont établis que s'il y a un minimum de 5 concurrents.

Le club organisateur peut valoriser, s'il le souhaite, par extrait du classement en récompensant les premiers des catégories suivantes : minime, cadet, junior, senior, féminin, club.

Nombre de courses à courir par journée de régata : un maximum

La plus mauvaise course est retirée à partir de 3 courses courues

Validation d'une régata : 1 course courue minimum

Classement d'une régata : Application, pour chaque course, du système de points à minima ISAF

* 1er : 1

* 2ème : 2

* 3ème : 3

DSQ, DNC, DNF, OCS, BFD, ... : Nombre de concurrents inscrits dans la série + 1

Ex-Æquo : application de la règle A-8 et B8.8 des RCV en vigueur.

b - Sur la saison : le Classement du Championnat de Bretagne

Le championnat de Bretagne est un classement annuel individuel de coureurs.

Le Championnat est validé à partir de 2 épreuves.

En dériveurs Double et en catamaran, les équipiers classés ex æquo en points et constituant un même équipage seront classés sur la même marche du podium du championnat de Bretagne.

Les classements ne sont établis que s'il y a un minimum de 5 concurrents.

Les coureurs non licenciés en Bretagne seront retirés automatiquement du classement définitif de l'épreuve pour l'établissement du classement du championnat de Bretagne.

Pour chaque régata, on affecte aux coureurs ou équipages les points suivants :

* 1er : 1

* 2ème : 2

* 3ème : 3

* 4ème : 4

Si 35 inscrits ou plus lors d'une des deux 1ères régates courues du Championnat :

- Tout coureur ou équipage classé marque un maximum de 80 points
- Tout coureur ou équipage inscrit et non classé marque 90 points
- Tout coureur ou équipage manquant sur l'épreuve marque 100 points

Si moins de 35 inscrits sur les deux 1ères régates courues de la saison (et si cela reste compatible avec le nombre effectif d'inscrits) :

- Tout coureur ou équipage classé marque un maximum de 40 points

- Tout coureur ou équipage DNC marque 45 points
- Tout coureur ou équipage absent marque 50 points

Si le nombre d'inscrits dépasse 35 sur l'une des épreuves du championnat, la règle des « 35 inscrits ou plus » s'applique alors pour l'ensemble de la saison.

On garde les résultats de chaque coureur ou équipage suivant la règle ci-dessous :

- Retrait d'1 épreuve à partir de la 3^e épreuve courue
- Retrait de 2 épreuves à partir de la 5^e épreuve courue
- Retrait de 3 épreuves à partir de la 8^e épreuve courue
- Retrait de 4 épreuves à partir de la 11^e épreuve courue

Les Ex-Æquo sont départagés sur le total des points acquis.

Le championnat de Bretagne des raids catamarans inter série sera établi en utilisant le coefficient pondérateur $K_{reg} = P/I$ appliqué à chacun de groupes de classement fournis. $K_{reg} = P/I$ arrondi à 2 décimales P = points du concurrent I = inscrits de son groupe.

5. Classement des Clubs

a - Sur une épreuve du championnat et la Coupe de Bretagne

Si le club organisateur le souhaite, les classements des clubs sur une épreuve peuvent être établis à partir du (ou des) classement (s) suivant (s) :

- Windsurf Glisse (prise en compte des classements Bic Techno 293D, Race board, Formula Windsurfing Espoir)
- Windsurf Extrême glisse (prise en compte du classement slaloms/raids)
- Optimist (prise en compte des classements Optimist)
- Dériveurs (prise en compte des classements Laser 4.7, Laser radial, Laser standard, 420, 29er)
- Catamaran (prise en compte des classements HC 16, KL 15.5, Tyka)
- Raid Catamaran (prise en compte des classements F18 et cata inter séries)
- Voile Handisport (prise en compte du classement Voile Miniji)

Seuls les clubs de la Ligue Bretagne de Voile sont concernés.

Pour toutes les séries, le classement s'obtient par le cumul des 3 meilleurs résultats individuels du club (2 meilleurs résultats pour le Handisport) dans la régates concernée. (Résultats obtenus éventuellement sur plusieurs séries courant pour le même Championnat des Clubs).

A chaque bateau est attribué un nombre de points égal à sa place au classement général du ou des groupes de classement dans lequel il court.

Le 1er d'une série marque	-	1 point
Le 2ème - -	-	2 points
Le 3ème - -	-	3 points
Le 4ème - -	-	4 points

Les absents marquent un nombre de points égal à 100.

Départage des ex æquo : l'avantage sera donné en faveur du Club totalisant le plus grand nombre de premières places individuelles, et ainsi de suite, si nécessaire, pour le total des résultats individuels validés.

b - Sur la saison : le Classement du Championnat de Bretagne des clubs

Les classements des clubs sont établis à partir des classements du championnat de Bretagne suivants :

- Windsurf (prise en compte des classements Bic Techno 293 D, Race Board, Formula Windsurfing Espoir, slaloms/raids Windsurf)
- Dériveurs (prise en compte des classements Optimist, Laser 4.7, Laser radial, Laser standard, 420, 29er)
- Catamaran (prise en compte des classements HC 16, KL 15.5, Tyka, raids F18 et inter série)
- Voile Handisport (prise en compte du classement Miniji)

Le classement s'obtient par le cumul des **cinq** meilleurs résultats des coureurs de chaque Club (2 meilleurs résultats pour le classement Miniji) (en prenant en compte le dernier club déclaré) dans les groupes de classement du championnat de Bretagne de la filière concernée.

A chaque concurrent est attribué un nombre de points égal à son rang au classement général du groupe de classement dans lequel il court, multiplié par un coefficient pondérateur K_{clb} . $K_{clb} = 100/I$, I étant le nombre de classés, total de point arrondi aux 2 décimales, K_{clb} étant arrondi aux 6 décimales.

Les absents marquent un nombre de points égal à 120.

Départage des ex æquo : l'avantage sera donné en faveur du Club au meilleur du 6^e résultat du coureur de chaque club et ainsi de suite jusqu'au départage des ex æquo.

6. Sélection à la Coupe de Bretagne

- tous les coureurs ou équipages D1 sont sélectionnés par la Ligue Bretagne de Voile ;
- les coureurs ou équipages D2 sont sélectionnés par leur CDV respectif et leur nombre est égal à $n + 2$, n étant égal à 20 % (50% pour les Optimist Benjamin, Laser 4.7, minimes 293OD) de l'effectif des classés de chaque championnat départemental D2 (arrondi à l'entier supérieur).
- les coureurs ou équipages D3 sont sélectionnés par leur CDV respectif.

IV – TITRES DU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Le championnat de Bretagne accueille les coureurs jeunes et adultes.

Filières et Séries	Titres décernés Classements	Catégories d'âge acceptées	Valorisation sur épreuve
Windsurf	Clubs		À la discrétion du club organisateur
Glisse			
Bic Techno 293OD	Masculin Féminin	Les plus de 14 ans	
Race Board	RCB 8.5 Féminin RCB 8.5 Masculin	Les plus de 14 ans	
Formula Windsurfing Espoir	Mixte	Les plus de 14 ans	
Extreme Glisse			
Slaloms/raids	Scratch	Les plus de 14 ans	
Dériveurs	Clubs		
Optimist	Masculin Féminin	12, 13, 14, 15 ans	
Laser 4.7	Mixte	Les plus de 11 ans	
Laser Radial	Masculin Féminin	Les plus de 14 ans	
Laser Standard*	Mixte	Les plus de 14 ans	
420**	Mixte	Les plus de 14 ans	
29er	Mixte	Les plus de 14 ans	
Catamaran	Clubs		
Hobie Cat 16	Mixte (avec et sans spi)	Les plus de 14 ans	
15.5	Mixte	Les plus de 14 ans	
Tyka*	Mixte	12, 13, 14, 15 ans	
Raids	F18 inter série	Les plus de 14 ans	
Voile Handisport	Clubs		
Miniji	Handisport	Les plus de 14 ans	

Série* : titre provisoire valable pour une saison et dépendant de la participation au championnat.

Série** : titre provisoire valable pour deux saisons et dépendant de la participation au championnat.

Les titres ne sont décernés et les classements ne sont établis que s'il y a un minimum de 5 concurrents.

Si le nombre de classés est insuffisant pour établir un classement séparé, alors le vainqueur de cette catégorie peut être valorisé sur l'épreuve.

Accueil des autres séries

Les coureurs minimes Windsurf 293OD 6.8 (12, 13, 14 ans) auront un classement lors de chacune des deux épreuves de printemps du championnat de Bretagne Windsurf Glisse.

Les coureurs Optimist benjamins peuvent participer aux épreuves du championnat de Bretagne Optimist ; ils sont classés en « invités ».

Les séries Formula Windsurfing, Race Board 9.5, Europe, Equipe, SL 16, dériveurs inter séries et autres peuvent être accueillies par les clubs organisateurs sur les épreuves du championnat de Bretagne, sous réserve que cela soit prévu dans l'avis de course du club organisateur.

Dans ce cas, les résultats de ces séries devront être transmis à la FFVoile afin d'alimenter les classements nationaux des coureurs.

V – TITRES DE LA COUPE DE BRETAGNE

La Coupe de Bretagne accueille les coureurs jeunes et adultes.

Filières et Séries	Titres décernés Classements	Catégories d'âge acceptées	Valorisation sur épreuve	
Windsurf				
Bic Techno 293D 6.8	Mixte	12, 13, 14 ans	À la discrétion du club organisateur	
Bic Techno 293D 7.8	Masculin Féminin	Les plus de 14 ans		
Race Board	RCB 9.5 Mixte RCB 8.5 Féminin RCB 8.5 Masculin	Les plus de 14 ans		
Forma Windsurfing	FW Espoir FW	Les plus de 14 ans		
Dériveurs				
Optimist	Benjamin (Minime, 1 ^e année cadet)	Les moins de 12 ans 12, 13, 14, 15 ans		
Europe	Mixte	Les plus de 14 ans		
Laser Radial	Masculin Féminin	Les plus de 14 ans		
Laser Standard	Mixte	Les plus de 14 ans		
Laser 4,7	Mixte	Les plus de 11 ans		
420	Mixte	Les plus de 14 ans		
29er	Mixte	Les plus de 14 ans		
Inter série dériveurs Open Bic, Equipe	Mixte Mixte	Les moins de 12 ans Les plus de 11 ans		
Catamaran				
Hobie Cat 16	Hc 16 (avec et sans spi)	Les plus de 14 ans		
15.5	Mixte	Les plus de 14 ans		
Tyka	Mixte	12, 13, 14 ans		
Voile Handisport				
Miniji, 2.4	Mixte Inter série	Les plus de 14 ans		
Voile Habitable				
Open 5.7	Mixte	Les plus de 14 ans		
Voile Radio Commandée				
VRC	1 M M	Les plus de 11 ans		

Les titres ne sont décernés et les classements ne sont établis que s'il y a un minimum de 5 classés.

Coupe de Bretagne des Clubs Banque Populaire Voile Légère et Voile Habitable

La **Coupe de Bretagne des clubs Banque Populaire** est la finale du championnat de Bretagne des clubs de la Voile Légère et de la Voile Habitable. Des clubs issus des classements des championnats de Bretagne Windsurf, Catamaran, Dériveurs et Habitable sont qualifiés par la Ligue Bretagne de Voile ; chaque club qualifié constitue librement un équipage composé d'équipiers licenciés dans ce même club. Le nombre de clubs qualifiés est défini par la Ligue Bretagne de Voile.

Coupe de Bretagne des Clubs le 12 octobre à St Malo sur Open 5.70

VI – SÉLECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIMES ET ESPOIRS

Les catégories d'âge sont celles définies par la FFVoile :

- Benjamin moins de 12 ans né(e) après 1996
- Minime 12 - 14 ans né(e) s en 1994, 1995, 1996
- Espoir fonction de la série pratiquée aux Championnat de France Espoir : 15 - 25 ans né(e) s en 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993
- Senior 21 ans et + né(e) s en 1987 et avant

Les sur classements autorisés sont ceux définis par la FFVoile (commission médicale)

Les modalités de sélections aux championnats de France sont définies par la FFVoile et par la Ligue Bretagne de Voile.

La FFVoile communique à la Ligue Bretagne de Voile :

- le nombre total de coureurs sélectionnables par la Ligue Bretagne de Voile.
- la liste des coureurs sélectionnés sur demande d'invitation.

Sélection sur quotas par la Ligue Bretagne de Voile

Les sélections des coureurs licenciés dans la Ligue Bretagne de Voile se font par ordre d'importance d'abord sur une ou deux épreuves SIL, ensuite sur une partie du Championnat de Bretagne ou sur une ou plusieurs épreuves directes et enfin sur la Coupe de Bretagne selon les règles suivantes et le tableau ci-joint :

1. les épreuves de sélection sont programmées de février à juin.
2. Les coureurs sélectionnés par le biais des SIL et/ou du Championnat ou des épreuves directes sont invités à participer à la Coupe de Bretagne
3. les coureurs sélectionnables sont répartis conformément aux modalités et au tableau ci-dessous :
 - a. Un nombre limité de coureurs est sélectionné sur une ou deux épreuves SIL par série :
 - i. Les deux SIL de mars et de mai pour les catamarans (V Lacanau Guyenne, SN Locmariaquer), Laser (Douarnenez Voile, CN Plérin), Optimist (CN Rennes, CN Ile Tudy)
 - ii. La SIL de mars pour les Windsurf (Tire Veille), 420, 29er, Equipe (CN Ile Tudy)
 - iii. La SIL de mai pour les Europe (ASPTT La Rochelle)
 - b. Un nombre limité de coureurs est sélectionné sur une partie du championnat de Bretagne
 - c. Les coureurs minimes Windsurf 293OD 6.8 seront sélectionnés directement sur les deux épreuves d'avril et de mai du championnat de Bretagne Windsurf Glisse ; en cas d'annulation de ces épreuves la sélection sera reportée sur l'épreuve de juin.
 - d. Les coureurs Espoir Extrême Glisse seront sélectionnés directement sur les épreuves d'avril, mai et juin du championnat de Bretagne Windsurf Extrême Glisse ; en cas d'annulation de ces épreuves la sélection sera reportée sur les épreuves de juillet, d'août et septembre par ordre de programmation.
 - e. Un nombre limité de coureurs est sélectionné sur la Coupe de Bretagne
4. les places non utilisées sur l'épreuve SIL, le championnat de Bretagne ou les épreuves directes et la Coupe de Bretagne sont reportées sur les sélections validées.
5. En dériveurs doubles et catamarans, c'est l'équipage constitué qui est sélectionné.
6. La Ligue Bretagne de Voile établira une liste des coureurs sélectionnés ; cette liste sera adressée à la FFVoile pour une partie le 2 juin et pour l'autre partie le 16 juin.
7. Le tableau de la répartition des quotas de Ligue (coureurs) sera diffusé aux CDV bretons.

Sélection sur invitation par la FFVoile

8. conformément aux prescriptions de la FFVoile, les demandes de **sélection sur invitation des cas particuliers** seront rédigées individuellement par les entraîneurs et envoyées à la FFVoile avant le 16 juin.
9. la Ligue Bretagne de Voile adressera à la FFVoile le 16 juin des demandes de **sélection sur invitation en fonction de la dynamique de chacune des séries** ; ces coureurs invités seront retenus à partir de la Coupe de Bretagne.

VII - SÉLECTIONS AUX JEUX NAUTIQUES ATLANTIQUES

Les sélections aux Jeux Inter Celtiques et de l'Espace Atlantique ne concernent que les coureurs licenciés dans les clubs de la Ligue Bretagne de Voile qui doivent faire acte de candidature.

Les coureurs sélectionnés sont :

- les coureurs qui à l'issue des épreuves de sélection totalisent le moins de points
- les coureurs désignés par les places supplémentaires « Wild Cards ».

En fonction du nombre de candidatures, pour toutes les séries, les sélections se font d'abord sur le Championnat de Bretagne et ensuite sur les championnats départementaux. Si des séries des JNIEA ne sont pas présentes sur le championnat, la Ligue Bretagne de Voile proposera d'autres modalités de sélection.

Les coureurs désignés par les places supplémentaires « Wild Cards » sont les coureurs qui ont participé au plus grand nombre d'éditions des Jeux Nautiques Inter Celtiques ; les coureurs concernés doivent faire une demande écrite à la Ligue Bretagne de Voile.

VIII - ÉQUIPE DE BRETAGNE

L'Equipe de Bretagne est constituée pour les Championnats de France et les JNIEA et comprend les coureurs de la Ligue sélectionnés, des entraîneurs désignés par la Ligue et/ou un élu représentant la Ligue. Dans la mesure du possible, il est prévu pour les coureurs retenus un ou des stages régionaux de préparation ; ces stages doivent comprendre un module « règles de Course » avec l'intervention d'un jury national désigné en accord avec la CRA.

Une unité vestimentaire est réalisée et les coureurs doivent s'y conformer pendant la cérémonie d'ouverture et les podiums du championnat de France.

IX - CHANGEMENTS DE CLUBS

Application du Règlement Intérieur de la FFVoile.

NB : Les concurrents qui veulent être classés sur la totalité des épreuves du championnat de Bretagne peuvent demander leur changement de club dès l'ouverture du championnat.

X - COMMISSION DE DISCIPLINE

Une commission régionale de discipline est constituée conformément aux statuts, au règlement intérieur de la ligue et au chapitre 3 du règlement disciplinaire de la FFVoile. Cette commission ainsi que la commission nationale de discipline peut être saisie dans le respect de la procédure décrite au chapitre 4 du règlement disciplinaire de la FFVoile.

XI - ENGAGEMENT des CLUBS ORGANISATEURS du CHAMPIONNAT et de la COUPE DE BRETAGNE

Organisation sportive et sécurité

- Déclaration des compétitions : les clubs doivent déclarer au calendrier FFVoile à partir du site web de la FFVoile toutes régates qu'ils organisent. En cas de création de régates en cours de saison, le dépôt de déclaration doit être effectué au plus tard avec la déclaration obligatoire aux Affaires Maritimes (soit au moins 30 jours avant l'épreuve). Les régates de niveau CL et D peuvent être déclarées toute l'année au moins 30 jours avant l'épreuve.
- Rédaction de l'avis de course envoyé à la Ligue Bretagne de Voile afin d'être placé sur le site web
- Prise en compte des Instructions de Course Type F.F.Voile en vigueur et des Annexes « BRETAGNE » aux Instructions de course type FFVoile, du règlement sportif et du cahier des charges. Documents disponibles sur le site web de la Ligue Bretagne de Voile.
- Demande d'autorisation aux Affaires Maritimes pour les plans d'eau maritimes au moins 30 jours avant la compétition.
- Vérification des licences : Un coureur sans licence, sans certificat médical ou sans autorisation parentale pour les mineurs ne peut être inscrit à l'épreuve.
- Un PC terre devra fonctionner tout au long de la régates (VHF, mât de pavillons à terre, pavillons Aperçu, L, de série, sono, téléphone, panneau officiel)
- Instructions de course : Les Instructions de Course Type F.F.V. seront obligatoirement affichées (affiche disponible à la F.F.Voile). Les annexes « Bretagne » font clairement référence au règlement sportif ; elles sont à compléter avec les spécificités du site ou de l'épreuve et doivent être, alors, approuvées par le Président du Comité de Course ; elles pourront être remises (feuillet photocopiés) à chaque concurrent et devront être affichées sur le Tableau Officiel en restant visibles par tous. Les spécificités « site ou parcours non construits » devront être remis (feuillet photocopiés) à chaque concurrent.
- Temps limite après l'arrivée du 1er de chaque série : 30' en Dériveur et Catamaran, 20' en windsurf.
- Le programme des courses est défini par le club organisateur, selon le calendrier élaboré par la Ligue
 - Nombre de courses validées : voir chapitre III paragraphe 3
 - Le programme conseillé :
 - Régate sur une journée
 - inscription de 9h à 10h30
 - briefing si nécessaire
 - 1er signal d'avertissement de 11h à 12h
 - un maximum courses à courir
 - Proclamation des résultats : à environ 18h (horaire adapté si nécessaire)
 - Régate sur deux jours
 - Inscriptions de 11h à 12h30
 - briefing si nécessaire
 - signal d'attention de 13h à 14h le premier jour
 - un maximum courses à courir
 - Proclamation des résultats : à environ 17h (horaire adapté si nécessaire)
- Les parcours sont définis par le club organisateur dans les IC : voir chapitre III paragraphe 2. Le comité de course organisera les parcours en fonction du nombre de séries et du nombre de classements demandés. Le nombre de bateaux sur chacun des départs ne doit pas excéder 100. Dans la mesure du possible les coureurs d'une même série doivent courir ensemble. Le club organisateur devra fournir un nombre de sécurités à moteur en conformité avec l'autorisation des Affaires Maritimes. (Recommandation : 1 pour 10). NB : les bateaux de sécurité doivent être mobiles. Les bateaux des entraîneurs peuvent être intégrés dans le dispositif de sécurité. En outre, il devra réunir, au minimum, les bateaux commissaires suivants :
 - Bateau du Comité de Course (avec 8 drisses, signal sonore, panneau, pavillons, VHF)
 - Bateau viseur de ligne de départ et pointeur de la bouée sous le vent (signal sonore, panneau, VHF)
 - Bateau mouilleur (pavillons bleu et S, VHF, pavillon M, signal sonore)
 - Des bateaux « comité arrivée », distinct des bateaux « comité départ » (mât de pavillon, avec pavillons bleu et L...), pourront être nécessaires en cas de départs différents sur certain type de parcours (gestion simultanée des arrivées et des départs).
 - Des pointages aux bouées devront être organisés.
 - Si plus d'une série sont en course, le Comité de Course peut décider de faire partir celles-ci ensemble ou séparément. Les bouées devront être visibles d'un mille et identifiables.

Arbitrage

- Sauf dérogation expresse (CRA – CDA concernée), les Présidents du Comité de Course et du Jury doivent avoir au minimum la qualification arbitrale Régionale.
- Après examen des propositions des clubs, les Commissions Départementales d'Arbitrage proposent les Comités de Course, Jury, informaticiens et les communiquent à la Commission Régionale d'Arbitrage avant l'épreuve. La Commission Régionale d'Arbitrage désigne les présidents de comité (course, jury) sur les régates.
- Si un club ne compte pas, parmi ses membres, des arbitres qualifiés :
 - a) Il doit faire appel à une personne extérieure dont il faudra prendre en charge les frais de déplacement et de subsistance (restauration, hébergement éventuellement nécessaire).
 - b) Le club doit impérativement faire suivre une formation à un de ses membres. (contacter sa CDA ou CRA).

NB : Pour la Coupe de Bretagne, les Présidents de Comités sont des arbitres nationaux désignés par la CRA (sauf dérogation expresse accordée par celle-ci). Les clubs "supports d'épreuves de la Coupe" ou entité(s) organisatrice(s) générale(s), qui ne peuvent fournir des assesseurs qualifiés (arbitres régionaux) au moins pour les jurys, doivent prévoir au niveau budget la prise en charge d'arbitres régionaux non locaux qu'il aura fallu désigner (subsistance déplacement, hébergement).

- Indépendamment des éventuels besoins pour arbitrage direct sur l'eau, les clubs organisateurs doivent prévoir des moyens nautiques permettant au comité de réclamation d'aller sur le plan d'eau.
- Arbitrage direct

A l'occasion des régates "Voile Légère" organisées au sein de la Ligue Bretagne de Voile, les infractions aux règles du chapitre 2 des RCV et aux conditions de passage d'une marque pourront être jugées sur l'eau sans instruction. Les règles mentionnées ci-après sont alors modifiées (selon les formulations des Annexes Bretagne aux IC Type de la FFVoile) : Règle 31 Abordage d'une marque ; Règle 44 Pénalités pour infractions aux règles du chapitre 2 ; Règle 60 droit de réclamer et de demander réparation ; Règle 61 Informer le réclamé ; Règle 62 Réparation ; Règle 63 Instruction ; Règle 65 Informer les parties et les autres ; Règle 66 Réouverture d'une instruction). Cette action ne peut être conduite en régate qu'avec l'accord explicite de la CRA.

Inscription, suppression ou annulation s'épreuves

Au moment des inscriptions, le club organisateur doit vérifier la détention des documents obligatoires fournis par les coureurs :

1. La licence comportant le cachet médical accompagnée du certificat médical valide (année civile).
2. Au niveau de l'organisation, il sera procédé à la vérification de la détention de la carte publicité pour les bateaux porteurs de publicité. En cas de besoin, une carte peut être délivrée par le club organisateur

Montant maximum des frais d'inscription :

Championnat de Bretagne	Coupe de Bretagne
10 €/jour/équipier	

L'annulation de l'épreuve ne peut être prononcée que le jour même de la compétition sauf suite à bulletin météo très mauvais (notamment en cas d'alerte météo, ou avis de verglas en période d'hiver, température de l'eau inférieure ou égale à 5°C, etc.). L'annulation peut alors être prononcée la veille, par le président du Comité de Course.

Si l'épreuve n'est pas courue avec un dispositif mis en place sur l'eau, l'organisateur remboursera les coureurs à la hauteur de 50% minimum des frais d'inscription.

Classements informatiques

Sur chaque régates, les Commissaires Informatiques sont nommés selon la même procédure que celle des arbitres. Si un club ne compte pas, parmi ses membres, une telle personne :

- Il doit faire appel à une personne extérieure dont il faudra prendre en charge les frais de déplacement et de subsistance (restauration, hébergement éventuellement nécessaire).
- Le club doit impérativement faire suivre une formation à un de ses membres.
- A chaque fois qu'il est fait appel à une aide extérieure pour l'établissement des résultats l'organisateur veillera à mettre à profit cette présence pour l'initiation d'un volontaire local.

Le commissaire informatique utilise des codes suivants :

Déclaration de régates sous FREG 200X	
Codes dossier	Titres
R_R1_PAV	Championnat de Bretagne windsurf glisse
R_R1_RDP	Championnat de Bretagne windsurf extrême glisse
R_R1_OPT	Championnat de Bretagne Optimist
R_R1_DER	Championnat de Bretagne dériveurs
R_R1_CAT	Championnat de Bretagne Catamaran
R_R1_RDC	Championnat de Bretagne Raid Catamaran
R_R1_HDI	Championnat de Bretagne Handisport
Groupes de classement obligatoires	
29G = Bic Techno 293 OD masculin	
29F = Bic Techno 293 OD féminin	
RSM = Raceboard 9.5 masculin	
RSF = Raceboard senior féminin	
RJM = Raceboard 8.5 masculin	
RJF = Raceboard 8.5 féminin	
FES = Formula windsurfing Espoir	
FWS = Formula Windsurfing Senior	
PAD = Raid Windsurf	
OMG = Optimist minime masculin	
OMF = Optimist minime féminin	
OBJ = Optimist benjamin masculin et féminin	
EUR = Europe masculin et féminin	
LRG = Laser Radial masculin	
LRF = Laser Radial féminin	
LSA = Laser Standard	
L47 = Laser 4.7	
EQU = Equipe mixte	
420 = 420 mixte	
HIS = Hobie Cat 16 (avec ou sans spi)	
KL1 = KL 15,5	
TYK = Tyka	
R18 = Raid F18	
CHN = Raid catamaran inter série	
MIJ = Miniji + 2.4	
HMJ handisport Miniji	

- **Transmission des résultats**

La sauvegarde FREG des résultats doivent être transmis dès la fin de la compétition et au plus tard le lendemain à la FFVoile, à la Ligue Bretagne de Voile et au responsable des classements par e-mail info@voile-bretagne.com

Il est rappelé que la transmission des résultats à la FFVoile permet d'alimenter les classements nationaux des coureurs et des clubs.

Procédure d'envoi de la sauvegarde par disquette ou par Email.

Menu général, Sécurité/Import/Export ⇨ Sauvegarder (Copier les fichiers de données.)

Dans la fenêtre qui s'ouvre sélectionner. Sauver une régates seule

Dans la liste des régates qui s'affiche, sélectionnez la régates à sauvegarder ("double clic" sur la ligne ou sélection de la ligne puis cliquez sur le bouton Sélectionnez (qui renvoie à la fenêtre « sauver »)

Sélectionnez la destination :

- soit disquette "A:" pour envoi d'une disquette par voie postale à l'adresse en page 2
- soit répertoire C:\BR_SAV1 pour envoie en pièce jointe d'un Email

Pour Exécuter : cliquer sur le logo représentant une disquette ailée

Le programme crée la sauvegarde en un seul fichier que vous pourrez joindre à un Email.

Conseil : La dernière version de FReg200X permet des noms longs : utilisez cette possibilité pour rendre le nom de la sauvegarde plus explicite :

Exemple : si votre épreuve à pour code "CHP_D1"

- le programme propose automatiquement comme nom de sauvegarde R_CHP_D1.WDZ
- vous pouvez compléter ce nom pour qu'il devienne
R_ChP_D1_DERIVEURS DOUBLES 28082202 .WDZ

Accueil, proclamation des résultats

Le club organisateur doit prévoir un espace suffisant de parking pour les bateaux, véhicules et remorques.
Un pot de proclamation des résultats, sans alcool, pourra être organisé.
Des coupes ou médailles seront attribuées aux premiers de chaque classement ; elles devront être identifiées (plaques gravées ou étiquettes, avec nom du club, date,...)
Prévoir deux trophées pour les équipages de double.

Presse

Le club organisateur devra veiller à ce que la compétition fasse l'objet d'une couverture presse (Ouest France, Le Télégramme) localement ("locale" et "secteur")

- ◆ Annonce de l'épreuve avec l'avis de course envoyé à la Ligue Bretagne de Voile
- ◆ Compte-rendu de l'épreuve

La présence de journalistes ou correspondants de ces quotidiens devra être demandée par le Club qui devra leur offrir la possibilité d'aller sur l'eau (photo,...)

France 3 Ouest et les radios locales peuvent être contactées.

ANNEXES Windsurf

Conditions acceptables

Pour les Formula Windsurfing, un minimum de 9 nœuds sera requis dans la minute qui précède le départ ; ensuite le comité de course sera juge des conditions minimum acceptables pour valider ou annuler la course à la condition que le vent ne descende pas au dessous de 7 nœuds. **Pour les autres Windsurf, un minimum de 6 nœuds de vent est recommandé pour valider les courses.**

Windsurf Glisse

Bic Techno 293OD

Matériel autorisé :

Flotteur : Bic Techno 293 D OD:

maxi 2 gréements :

- surface de voile maximum 7,8 m² (2 camber d'origine constructeur), wishbone en aluminium
- surface de voile maximum 6,8 m² pour les minimes (12, 13, 14 ans)

Race Board 8.5 masculin et féminin

Matériel autorisé :

Flotteurs : Flotteur L : inférieur à 3m20, l : 1m maxi, poids mini : 14 kg, 2 dérives, 2 ailerons
2 gréements maxi : surface de voile 8.5 m² (3 cambers maxi)

Race Board 9.5

1 classement facultatif

Matériel autorisé : conforme aux règles de l'association de classe Race Board ou des règles internationales.

Flotteur L : de 2m70 à 3m80, l : 1m maxi, poids mini : 14 kg, 2 dérives, 2 ailerons

2 gréements maxi : mât : 6m maxi, wishbone : 3 m maxi

Voile de 9.5 m² maximum

Formula Windsurfing Espoir

1 classement individuel

Flotteurs : Bic Techno Formula et Starboard 160 Tufskin

Gréements : Voiles de surface 11 m².

Formula Windsurfing Senior

1 classement individuel facultatif

Flotteur et Voiles conforme à la jauge Formula Windsurfing

Windsurf Extrême Glisse

1 classement individuel combiné avec les slaloms et les raids pour toutes les Windsurf

Slaloms

Les parcours sont de type **slalom**

Raids

Un raid est un **parcours côtier balisé en milieu naturel**.

Un ou plusieurs raids peuvent être organisé dans une même journée.

Les règles de sécurité sont celles demandées par les Affaires Maritimes pour la navigation côtière.

ANNEXES

Catamarans

Raids F18, Catamarans inter séries

Les raids sont des parcours côtiers avec un classement au temps réel pour les F18 et un classement au temps compensé pour les autres catamarans.

Les règles de sécurité sont celles demandées par les Affaires Maritimes pour la navigation côtière.

HC 16, SL 16, KL/SL 15,5, Tyka

Matériel autorisé :

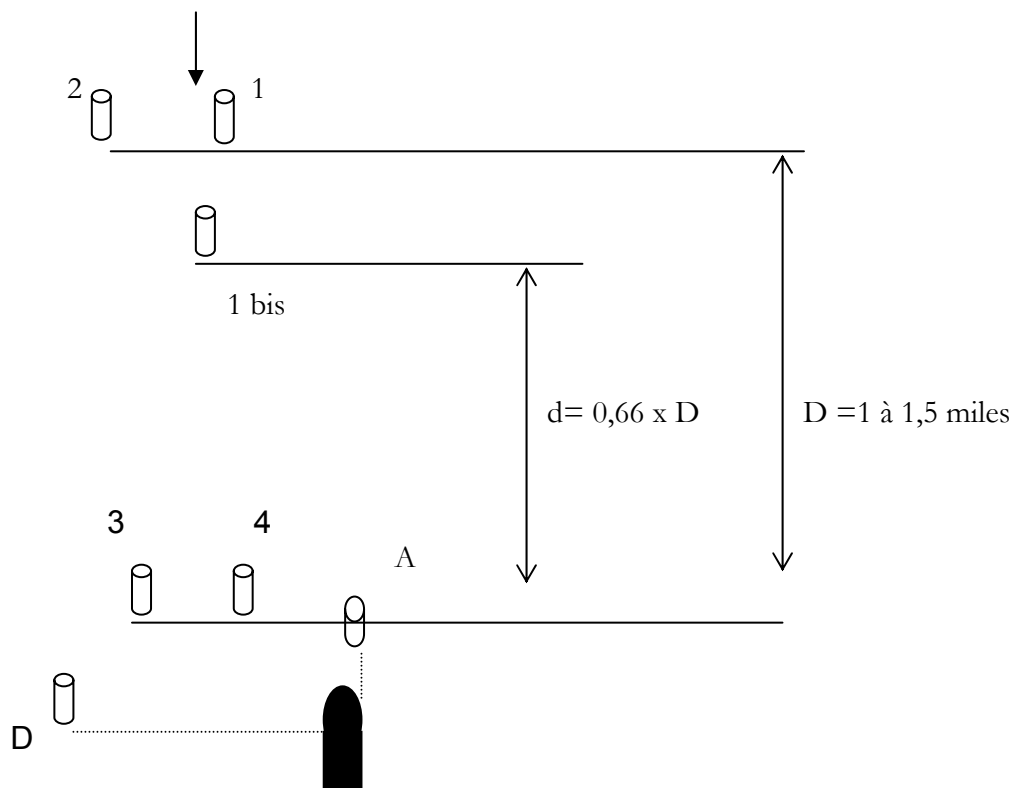
- Voir Guide Catamaran et Sécurité et règles de classe pour les séries KL/SL 15.5, HC 16, SL 16 et Tyka

Le respect des règles de jauge : Le technicien responsable de la sous-commission catamaran de ligue est reconnu comme jaugeur sur les épreuves du championnat de ligue. Le jaugeur fédéral est Nicolas JEGOU.

Parcours : Il est possible de varier les types de parcours, cependant un parcours « raid » n'est autorisée que si au moins 2 parcours « tactiques » ont été courus.

Pour les Tyka, 2 tours des parcours « tactiques » sont obligatoires.

Le parcours « tactique » recommandé est le suivant :



Pour les KL/SL 15.5 et HC 16 : Dans la mesure du possible un départ commun pour les KL 15.5 et HC 16
Départ, 1 à bâbord, 2 à bâbord, porte 3 – 4, 1 à bâbord, 2 à bâbord, porte 3 – 4, Arrivée.

Pour les Tyka : Départ, 1bis à bâbord, porte 3 – 4, 1 à bâbord, porte 3 – 4, Arrivée.

ANNEXES

MINI J

Présentation : Le Miniji est un bateau monoplace adapté aussi bien aux personnes valides qu'aux personnes ayant un handicap physique. Il peut se diriger soit aux pieds, soit à l'aide d'un volant. Un de ses principaux atouts est de permettre des compétitions où coureurs valides et handicapés peuvent se mesurer à armes égales.

Le Miniji a été choisi pour être le principal support National en quillard monoplace dans la convention nationale de voile établie entre la Fédération Française de Voile et la Fédération Française Handisport, signée par Jean Pierre CHAMPION et André AUBERGER en 1998.

Depuis Août 2002, le « Championnat de France Handisport » se court sur Miniji. Les coureurs sélectionnés aux Championnat de France Handisport peuvent intégrer une préparation haut niveau à Quiberon (ENV) sur 2.4Mr (quillard monoplace) , le support officiel des jeux Paralympiques.

Organisation : référence au cahier des charges pour l'organisation d'une manifestation MINIJI.

Coureurs admis : Sont admis à courir les coureurs (valides ou handicapés) licenciés FFV et les coureurs licenciés FFH en catégorie Voile compétition selon la « convention FFV-FFH » de 1998.

Sécurité : Le port d'une brassière ou d'un gilet homologué CE est obligatoire.

Équipement minimum obligatoire : Un bout de remorquage de diamètre 6 et de 5 m de long, une écope et une pagaie (ou moyen de propulsion similaire).

Jauge : référence aux règles de Jauge de l'ASPRO MINIJI

Il appartient à chaque barreur de vérifier que son bateau est en tous points conforme aux règles de jauge de la classe « ASPRO MINIJI ».